

L'ABELLE.

IMPRIMERIE ET PUBLICATIONS, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. IMPRIMERIE DE L'ETAT ET DE LA VILLE. "Il faut que l'UNION soit conservée." SAMEDI MATIN, 14 MARS 1836.

INTERIEUR.

Nouveaux-Orléans, 11 mars. D'après ce que nous apprend de cetle ville à ce lieu hier, à l'égard de Banks, à l'effet de prendre des mesures pour offrir un diner public à M. Moore, sénateur du district de St. Hélène, un témoignage de gratitude pour ses nobles efforts qui ont eu lieu à élever aux maisons de loi la sanction du gouverneur...

Quand des hommes en sont arrivés au point de ne plus respecter les lois, quand les législateurs chargés de les faire, et les magistrats chargés de les exécuter, sont immanquablement unis, on peut dire que le régime de la liberté finit, et que celui de la despotisme commence; or, quand une licence effrénée a été une fois établie, on ne peut plus...

Madame Millard, la célèbre castratrice, est venue au point de perdre la vie, victime d'un horrible assassinat. Elle était en Italie, où elle enchantait tous les dilettanti; un soir, au théâtre, on venait de donner l'Orfeo elle fut frappée d'un coup de stylet à la gorge. On ignore encore si c'est par suite de rivalité de talent ou d'amour. On craint que la blessure qu'elle a reçue ne la mette dans l'impossibilité de jamais se faire entendre encore au public.

EXTERIEUR.

Paris, 12 février. La Chambre des députés a voté le traité de commerce avec les Etats-Unis. Le traité est entré en vigueur le 1er mars. Le roi a approuvé le traité. Le ministre de l'Intérieur a déclaré que le traité est favorable à l'industrie française. Le traité est un acte de justice et de reconnaissance.

VENDEURS.

Sur motion de M. Tanney, le bill incorporant la manufacture louisianaise d'huile de graines de coton, et la Compagnie d'assurance du même nom, est pris en considération. Ce sénateur démontre que le but de la compagnie est de procurer la possibilité d'extraire de l'huile des graines de coton, et l'utilité de cette découverte, qu'elle ne demande rien à l'Etat que les privilèges habituels des compagnies d'assurance, avec permission de prêter jusqu'à la concurrence d'une somme d'un demi-million de piastres, mais point sur son propre capital, et après l'espace de 4 ans elle abandonnera sa patente à l'Etat.

VENDEURS.

M. Bossier ayant obtenu, et le pétitionnaire Richard W. Hutsoff, les renseignements nécessaires, un comité spécial rapporte un bill en faveur du pétitionnaire; ce bill autorise le trésorier de l'Etat à payer audit Hutsoff la somme de \$307.92 une femme de couleur libre lui ayant volé ce montant, il la fit arrêter; mais le shérif de la paroisse la laissa libre sous une caution de \$500. Depuis, cette femme a disparu, le shérif a versé au trésorier le montant de son cautionnement, et c'est sur cette somme que le pétitionnaire demande à être payé du montant qui lui a été volé.

VENDEURS.

M. Labauve s'oppose à cette réclamation; il prétend que la législature ne doit jamais consentir de pareilles dépenses. La loi autorisant Hutsoff à intenter au civil un procès pour recouvrer ce qui lui avait été volé, en même temps à poursuivre au criminel, s'il a négligé de se prévaloir à temps des moyens légaux, il ne doit pas se prévaloir de sa force indémnifiée par la législature.

VENDEURS.

M. Moore jette les yeux sur le bill de Hutsoff, et déclare que le prix mis aux articles volés est exorbitant. Considérerait-il la réclamation fondée, l'objet serait, toutefois, contre la somme; mais il pense que rien ne justifie une pareille demande, et il dit qu'en y accédant, on établirait un dangereux précédent.

VENDEURS.

M. Dupré s'oppose à cette réclamation comme injurieuse, et ayant été déjà rejetée par la législature précédente, et refusé d'indemniser une personne dont le propriétaire lui avait volé un nègre. Ce nègre, parti pour le Texas, fut, à son retour, contraint à donner caution pour une somme de \$1,000, il disparut, et le cautionnement fut versé au trésor. On reclama la valeur du nègre, mais la législature déclara que cette réclamation n'était pas fondée.

VENDEURS.

Sur motion de M. Hoar on présente le bill formant de nouvelles limites électorales dans la paroisse et la ville de la N. Orléans. Ce sénateur pense qu'il est absolument nécessaire d'adopter un bill de cette espèce, pour éviter les tumultes qui ont eu lieu aux dernières élections.

VENDEURS.

Le bill tend à diviser la paroisse en trois limites électorales. La 1re, comprenant l'espace situé plus bas que le milieu de l'Esplanade, la 2e, à partir de ce point, jusqu'à un milieu de la rue du Canal, et en comprenant tous les établissements sur le bayou St. Jean; et la 3e, tout ce qui est compris de la rue au lac. Parmi les dispositions additionnelles de ce bill qui tendent à préserver la liberté et la liberté de nos élections, il y a une clause qui soumet toute personne qui donnerait un double vote à l'imprisonnement et à une amende.

PAR AUTORITE.

Le gouverneur de l'Etat a présenté au Sénat et à la Chambre des Représentants un projet de loi pour l'abolition de l'esclavage. Le projet est divisé en deux sections. La première section concerne l'abolition de l'esclavage dans les territoires fédéraux. La deuxième section concerne l'abolition de l'esclavage dans les Etats fédéraux.

ACTE.

Le Sénat a adopté le projet de loi pour l'abolition de l'esclavage. Le projet est divisé en deux sections. La première section concerne l'abolition de l'esclavage dans les territoires fédéraux. La deuxième section concerne l'abolition de l'esclavage dans les Etats fédéraux.

LISTE MARITIME.

Navire Combrook, Bristave, Liverpool, W Vance. Navire Marika, Greaton, Liverpool, A S Page. Navire George, Greaton, Liverpool, W Nott & Co. Navire Frank, Greaton, Liverpool, G Bedford.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 13 mars 1836. Troisième représentation de LESTOCQ. Opéra-comique en 3 actes, de M. Scribe. Musique de M. Adolphe Adam.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de ville. Séance du Samedi 20 Février 1836. Ordonnance. Concernant les cimetières ou lieux d'inhumation.

ORDONNANCE.

Art. 1. A dater de la promulgation de la présente ordonnance, aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les cimetières déjà existants et situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, excepté dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée.

ORDONNANCE.

Art. 2. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ORDONNANCE.

Art. 3. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ORDONNANCE.

Art. 4. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ORDONNANCE.

Art. 5. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ORDONNANCE.

Art. 6. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ORDONNANCE.

Art. 7. Les cimetières qui existent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et qui ne sont pas situés dans des tombes au-dessus desquelles on aura placé une croix en pierre ou en bois, sur laquelle on aura gravé le nom de la personne inhumée, seront fermés à l'entrée.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.

ATTENTION, TIRAILLEURS.

Le compas prendra les armes, dimanche prochain, 13 du courant, pour une sortie particulière, au rendez-vous ordinaire à 7 heures précises du matin.